

La fibre optique à Chaville

Aujourd'hui, le développement de la fibre à Chaville est assuré par une société privée (XpFibre) sans lien juridique avec la collectivité. En juillet 2024, à Chaville, le nombre de locaux raccordables est de 9 913, leur couverture est de 92% (ARCEP).



Historique du développement du numérique dans les Hauts-de-Seine

Le projet THD Seine : contexte et genèse

Le département des Hauts-de-Seine a lancé **le projet Très Haut Débit (THD 92)** pour offrir un accès à la fibre optique à l'ensemble des habitants et des entreprises du territoire.

Il s'agissait de couvrir l'ensemble des 36 communes du territoire en fibre optique FTTH (*Fiber To The Home*, c'est-à-dire un raccordement jusqu'à l'intérieur d'un logement depuis le raccordement de l'opérateur), **soit environ 826 000 prises**.

Lancement du projet (2004-2008)

Les premières études de faisabilité ont débuté en 2004, et, en 2008, un syndicat mixte ouvert (SMO) fut créé : **"Seine-et-Yvelines Numérique"**.

Déploiement (2008-2015)

Entre 2008 et 2013, les travaux de déploiement commencent : installation des nœuds de raccordement optique (NRO) et des points de mutualisation (PM). Il est demandé que le réseau soit ouvert à tous les opérateurs.

La réalisation du projet THD Seine est confiée à **Sequalum**, une filiale du groupe Numericable-SFR, via une Délégation de Service Public (DSP).

Le déploiement du réseau THD connaît un démarrage rapide, avec 573 000 prises raccordables dans les zones pavillonnaires et les immeubles neufs à la fin de l'année 2015.

Mais des retards importants interviennent, notamment en raison de désaccords entre le Département et Sequalum quant aux modalités de déploiement et de financement.

Fin de la délégation de service public et situation actuelle (2015-2024)

Le 31 décembre 2015, en raison des trop nombreux retards et litiges, le Département résilie la délégation de service public confiée à Sequalum. Après un appel d'offre, le réseau est cédé à la société privée Covage. Celle-ci poursuit le déploiement du réseau qui, dorénavant, n'est plus sous la responsabilité des collectivités.

En cela, le Département des Hauts de Seine rejoint la règle générale en France, où, à la différence de l'électricité, du gaz, et de l'eau, **le déploiement de la fibre n'est pas sous la responsabilité des collectivités locales mais dévolu à l'ARCEP**. Celle-ci avait d'ailleurs, sur la foi d'une cartographie périmée, classé Chaville en zone "non dense" (c'est-à-dire qui ne justifiait pas une couverture intégrale "FTTH") ; classement contesté, avec succès, par le maire de Chaville, Jean-Jacques Guillet.

En 2021, le groupe Altice officialise le changement de nom de sa filiale Covage en **XpFibre**.

En juillet 2024, à Chaville, le nombre de locaux raccordables est de 9 913, leur couverture est de 92% (ARCEP).

Objectifs futurs

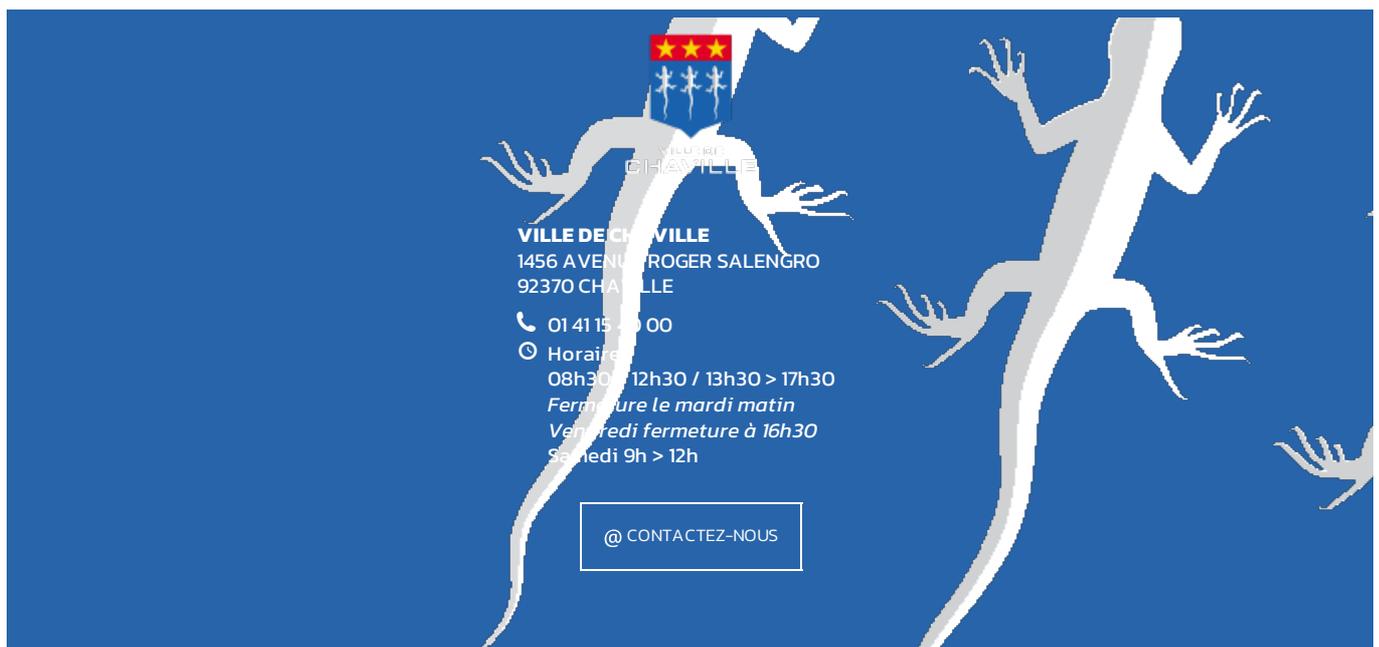
Deux buts doivent être poursuivis :

- > **100% des locaux techniquement accessibles doivent être raccordables,**
- > **les locaux raccordés, lorsqu'ils rencontrent un problème relevant de l'infrastructure, doivent être rapidement rebranchés par XpFibre.**

Contact

Les questions opérationnelles **sont à adresser à la société XpFibre** ↗, notamment si :

- vous rencontrez une panne sur votre ligne fixe, des difficultés de connexion à Internet ou à vos chaînes TV,
- vous êtes éligible à la fibre optique et que vous rencontrez des difficultés pour votre raccordement,
- votre logement n'est pas encore éligible au Très Haut Débit, mais que vous souhaitez être recontacté rapidement pour souscrire à une offre.



VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 **Horaires**
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS